



LAFR1BA

2023 - 2024

## LAFR1BA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Un intérêt marqué pour la langue et la civilisation latines et un goût prononcé pour les études françaises sont d'excellentes raisons pour se lancer dans l'aventure.

Au terme du premier cycle, vous

- aurez acquis une solide culture générale, littéraire et historique ;
- aurez affûté vos capacités de rédaction et d'argumentation ;
- aurez développé votre sensibilité littéraire et serez capable de commenter et interpréter un texte poétique, narratif ou dramatique ;
- serez doté-e d'outils efficaces d'analyse de la langue.

#### Votre profil

- Vous aimez la pensée claire, la réflexion rigoureuse, l'analyse des problèmes humains et sociaux, la précision et la beauté du langage oral et écrit ?
- Vous vous intéressez à l'histoire, à la philosophie, à la psychologie, aux langues, à la culture, à l'art et aux lettres dans leur acception la plus large ?

Alors, vous êtes prêt pour aborder les études de philosophie, arts et lettres ! Vous pouvez bien évidemment vous y préparer plus intensivement par des lectures, des cours préparatoires d'été, etc.

#### Votre futur job

Nos diplômés occupent des fonctions variées pour lesquelles leur formation leur a donné la polyvalence, la rigueur et la capacité d'apprentissage nécessaires.

- Ils sont enseignants, chercheurs, libraires, journalistes, conseillers ;
- •

## LAFR1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Le [Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes](#) forme des étudiant-es appelé-es à devenir des spécialistes de l'étude des langues et littératures françaises et latines. Au contact des textes, ces étudiants développent progressivement une capacité à maîtriser les différents fondements, des langues étudiées - qu'il s'agisse de la linguistique, de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire - comme des genres littéraires et de l'histoire des littératures concernées. En latin, ils auront aussi acquis un niveau de traduction aisée de textes de niveau moyen. Le défi qui s'offre à eux est de pouvoir, au terme du troisième bloc annuel, mobiliser les savoirs acquis dans le domaine français et/ou latin en vue de produire un travail personnel d'ampleur limitée (travail de fin de cycle) dont la rédaction s'appuie sur des critères scientifiques rigoureux.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

**Spécifiquement en tant que bachelier en langues et lettres anciennes et modernes,**

1. Développer un savoir informé sur les langues française et latine.
  - 1.1. Maîtriser les fondements du français et du latin aux différents niveaux de l'analyse linguistique et pragmatique (phonétique et phonologie, lexicque et phraséologie, syntaxe, sémantique, texte et discours).
  - 1.2. Mobiliser et appliquer les savoirs acquis (lexicaux et grammaticaux) à des textes français et latins, dans le cadre de différentes activités (exercices de version et de thème, textes argumentatifs, dissertations, manipulations de formes grammaticales, recherches personnelles).
2. Recourir de manière adéquate au vocabulaire, aux notions et aux concepts propres aux différents domaines des études françaises et latines.
  - 2.1. Trouver et gérer l'information de base : en récolter, classer, comparer et analyser les données essentielles.

10. Devenir acteur de sa formation : gérer de manière autonome son travail (définir les priorités, anticiper et planifier l'ensemble de ses activités dans le temps), faire preuve de recul critique sur ses propres acquis, ses méthodes d'apprentissage et ses productions et intégrer par soi-même de nouvelles connaissances, méthodologies et compétences.
11. Mobiliser les compétences et savoirs disciplinaires acquis pour développer des attitudes d'ouverture à l'interculturalité, d'engagement citoyen et de positionnement critique vis-à-vis de soi-même, de la société, et des savoirs.
12. Communiquer à l'oral et à l'écrit de façon claire, cohérente, argumentée et avec aisance sur des sujets d'ordre général ou relatifs au domaine d'études dans au moins une langue moderne (anglais, néerlandais ou allemand).
13. Démontrer une connaissance et une compréhension critique de savoirs approfondis dans la (les) discipline(s) relative(s) à son choix de mineure.
14. Maîtriser un socle de connaissances fondamentales dans les domaines de la philosophie, de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie et des littératures.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le programme de bachelier en langues et lettres modernes et anciennes totalise 180 crédits répartis en trois blocs annuels (3 x 60 crédits). Il comporte une majeure de 150 crédits et une mineure de 30 crédits.

Cinq axes composent la majeure du programme de bachelier :

1. une **formation générale** à différentes matières en **sciences humaines** (critique historique, histoire générale et de l'Antiquité, arts et civilisations, approche comparée des littératures européennes, langues modernes, philosophie, sciences du langage, sciences religieuses);
2. une **formation méthodologique aux études françaises et latines** (courants, concepts et méthodes, approche philologique, théorie littéraire, travail de fin de cycle) ;
3. une **formation disciplinaire à la langue latine** (vocabulaire, grammaire, linguistique, lectures cursives) ;
4. une **formation disciplinaire à la linguistique française** (approche synchronique et diachronique) ;
5. une **formation disciplinaire aux littératures latine et française** (histoire littéraire et explication de textes). Les textes latins étudiés (prose et poésie) couvrent l'ensemble de l'Antiquité. Les textes français (poésie, roman, théâtre...) couvrent toute l'histoire de la langue française (de l'ancien français au français contemporain) ainsi que la littérature francophone de Belgique.

La **première année de bachelier** s'ouvre sur un quadrimestre comportant notamment des cours de la formation générale communs à tous les programmes de bachelier de la faculté. Cette initiation commune aux domaines de l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature offre un socle d'apprentissages de base. Dès le premier quadrimestre de la première année, des cours spécifiques à la discipline sont également dispensés. Ils deviennent l'essentiel de la formation au second quadrimestre de cette première année.

Ensuite, l'étudiant poursuit sa majeure tout en étant invité à ouvrir ses horizons intellectuels et professionnels par le **choix d'une mineure de 30 crédits**, qu'il peut prendre soit dans une autre discipline de la faculté soit dans une autre faculté de l'Université moyennant d'éventuelles conditions d'accès prévues par les organes de gestion de ces programmes.

## LAFR1BA Programme

---

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR M 1 PAR M 1 PAR M 1 PAR h8194.10hh351orie





				Bloc annuel		
				1	2	3
⌘ LNEER1730	Nederlandse taal	Hilde Bosmans (coord.) Katrien De Rycke	NL [q1] [60h] [5 Crédits] 		x	
⌘ LNEER1111	Nederlands: taal en cultuur	Katrien De Rycke (coord.)	NL [q1+q2] [60h] [5 Crédits] 		x	
⌘ LNEER1212	Nederlands voor studenten Letteren en Wijsbegeerte - Intermediair niveau 					

## LISTE DES MINEURES ET/OU APPROFONDISSEMENTS ACCESSIBLES

Lorsqu'il accède au **cycle de bachelier** (bloc annuel 2), l'étudiant de la Faculté de philosophie, arts et lettres est invité à ouvrir ses horizons de formation par le choix d'une mineure (voir la liste des mineures accessibles ci-dessous).

### Qu'est-ce qu'une mineure ?

C'est une sorte d'option de 30 crédits qui permet à l'étudiant :

- de découvrir un autre discipline
- de s'interroger sur son projet personnel d'apprentissage
- de définir le sens qu'il souhaite donner à son parcours de formation
- un accès facilité à certains masters

**Attention !** Il est impossible de s'inscrire à une mineure sans être inscrit à un bachelier.

Toutes les informations pratiques sur les mineures de la Faculté de philosophie, arts et lettres sont disponible [ici](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/mineures-fial.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/mineures-fial.html).

### Liste des mineures accessibles à ce programme de bachelier

- > Mineure en droit (accès) [ prog-2023-minadroi ]
- > Mineure en études allemandes (\*) [ prog-2023-minalle ]
- > Mineure en études anglaises (\*) [ prog-2023-minangl ]
- > Mineure en Antiquité : Égypte, Orient, Grèce, Rome [ prog-2023-minanti ]
- > Mineure en histoire de l'art et archéologie [ prog-2023-minarke ]
- > Mineure en langue et société chinoises [ prog-2023-minchin ]
- > Mineure en information et communication [ prog-2023-mincomu ]
- > Mineure en culture et création [ prog-2023-mincucree ]
- > Mineure en culture scientifique [ prog-2023-mincults ]
- > Mineure : Enjeux de la transition et du développement durable (\*) [ prog-2023-mindd ]
- > Mineure en études européennes [ prog-2023-mineuro ]
- > Mineure en études de genre [ prog-2023-mingenre ]
- > Mineure en gestion (initiation) [ prog-2023-minogest ]
- > Mineure en études hispaniques (\*) [ prog-2023-minhisp ]
- > Mineure en histoire [ prog-2023-minhist ]
- > Mineure en sciences humaines et sociales [ prog-2023-minhuso ]
- > Mineure en langue arabe et civilisation de l'Islam [ prog-2023-minislam ]
- > Mineure en philosophie [ prog-2023-minfilo ]
- > Mineure en études italiennes [ prog-2023-minita ]
- > Mineure en linguistique [ prog-2023-minling ]
- > Mineure en études littéraires [ prog-2023-minlitt ]
- > Mineure en études médiévales [ prog-2023-minmedi ]
- > Mineure en esprit d'entreprendre (\*) [ prog-2023-minmpme ]
- > Mineure en musicologie [ prog-2023-minmusi ]
- > Mineure en études néerlandaises (\*) [ prog-2023-minneer ]
- > Mineure en droit (ouverture) [ prog-2023-minodroi ]
- > Mineure en économie (ouverture) [ prog-2023-minoeco ]
- > Mineure en Moyen Orient médiéval et moderne [ prog-2023-minori ]
- > Mineure en statistique et science des données [ prog-2023-mindata ]
- > Mineure en sciences des religions (ouverture) [ prog-2023-minreli ]
- > Mineure en sociologie et anthropologie [ prog-2023-minsoca ]
- > Mineure en sciences de la population et du développement [ prog-2023-minsped ]
- > Mineure en sciences politiques [ prog-2023-minspol ]
- > Mineure en technologies numériques et société [ prog-2023-minstic ]
- > Mineure d'ouverture en théologie chrétienne [ prog-2023-mintheo ]
- > Mineure « Décentrer l'histoire : Subalternités et critiques postcoloniales » [ prog-2023-mindhis ]

(\*) Ce programme fait l'objet de critères d'accès





## o Majeure

---

### o Formation générale

*La plupart des cours de la formation générale suivis au premier quadrimestre de la première année de bachelier sont communs à tous les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres. Ceci facilite une éventuelle réorientation dans un autre programme de la Faculté au terme de ce quadrimestre.*



● LROM1111	Linguistique: maîtrise et analyse du français normé	Olivier Delsaux (supplée Anne-Catherine Simon)
------------	---	---





**LAFR1BA - 3e bloc annuel**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

**o Majeure****o Langues et littératures latines et françaises****o Langue latine**

○ LGLOR1331	Latin III A <span style="color: yellow;">■</span>	Nicolas Meunier	[FR] [q1+q2] [45h+45h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
○ LGLOR1332	Latin III B <span style="color: yellow;">■</span>	Nicolas Meunier	[FR] [q1+q2] [45h+45h] [5 Crédits] ⊖ 🌐

**o Linguistique française**

○ LROM1331	
------------	--

### o Cours de langue moderne

La même langue moderne doit être suivie pendant deux années consécutives (blocs annuels 2 et 3). Les étudiants sont invités à tenir compte, pour le choix de la langue, d'un éventuel projet d'échange Erasmus en bloc annuel 3. Les étudiants qui souhaitent suivre des cours d'italien ou d'espagnol sont invités à les prendre via leur mineure.

☒ LALLE1212	Allemand: niveau moyen 🟡	Ann. Rinde (coord.) [60h] [5 Crédits] 🌐	100 [q1+q2] [60h] [5 Crédits] 🌐
☒ LANGL1212	English for Arts Students. An intermediate course 🟡		

## LAFR1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

Les étudiants inscrits en 1ère année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès. Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

## PÉDAGOGIE

---

La première année du premier cycle du programme en langues et lettres anciennes et modernes comporte une formation facultaire commune et une formation disciplinaire. La formation commune comporte des cours généraux (histoire, littérature, arts et civilisations, méthode, philosophie,...) qui sont donnés par des équipes d'enseignants. Ils sont accompagnés de travaux pratiques et d'un monitorat qui assurent une intégration des différents apprentissages transversaux. Les cours disciplinaires occupent l'essentiel de la formation dès le deuxième quadrimestre de la première année. Au cours de celle-ci, un tutorat assure l'accompagnement des étudiants néophytes par des étudiants plus chevronnés dans la discipline. Tout au long de son cursus de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes, l'étudiant est confronté à des dispositifs pédagogiques variés, adaptés aux différents objectifs d'apprentissage **et souvent appuyés par de puissants outils informatiques (environnement TICE)** cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, gestion pédagogique, partage et évaluation collective de travaux).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

- [Master \[120\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#) et [Master \[60\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#) et [Master \[60\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en communication multilingue](#)
- [Master \[120\] en philosophie](#) et [Master \[60\] en philosophie](#)
- [Master \[120\] en criminologie](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)
- [Master \[120\] en sciences des religions](#)

Dans certains cas, l'accès au master requiert le suivi obligatoire de certaines unités d'enseignement de la mineure (voir les conditions d'admission du programme de master visé).

Tout diplômé d'un bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres bénéficie d'un accès direct au [Master \[120\] en arts du spectacle](#). D'autres masters de la Faculté pourraient également être accessibles moyennant compléments de formation : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/masters-en-fial.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/masters-en-fial.html>).

Dernière mise à jour : avril 2022

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

#### Faculté

Entité de la structure	SSH/FIAL
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres ( <a href="#">FIAL</a> )
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <a href="#">SSH</a> )
Sigle	FIAL
Adresse de l'entité	Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: <a href="tel:+32210474850">+32 (0) 10 47 48 50</a> <a href="http://www.uclouvain.be/fial">http://www.uclouvain.be/fial</a>
Site web	<a href="http://www.uclouvain.be/fial">http://www.uclouvain.be/fial</a>

#### Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

#### Commission(s) de programme

- Ecole de langues et lettres ([ELAL](#))

Responsable académique du programme: [Aline Smeesters](https://uclouvain.be/repertoires/aline.smeesters) (<https://uclouvain.be/repertoires/aline.smeesters>)

#### Jury

- Président: [Philippe Hambye](https://uclouvain.be/repertoires/philippe.hambye) (<https://uclouvain.be/repertoires/philippe.hambye>)
- Secrétaire: [Aline Smeesters](https://uclouvain.be/repertoires/aline.smeesters) (<https://uclouvain.be/repertoires/aline.smeesters>)
- 3e membre du jury restreint: [Agnès Guiderdoni](https://uclouvain.be/repertoires/agnes.guiderdoni) (<https://uclouvain.be/repertoires/agnes.guiderdoni>)

#### Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: [info-fial@uclouvain.be](mailto:info-fial@uclouvain.be)